

DU REPÉRAGE DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LEURS CONSÉQUENCES, ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ET DES ENFANTS

Programme

UE 3 : LE PARCOURS JUDICIAIRE

Du côté des victimes : Le circuit de la plainte, L'autorité parentale, Différentes mesures de protection (téléphone grave danger, ordonnance de protection, mesures d'éloignement)